

L'essentiel pour Investir dans l'Or

L'or occupe une place particulière dans la construction d'un patrimoine : valeur refuge historique, il est perçu comme un actif de protection contre l'inflation et l'instabilité économique, sans pour autant générer de revenu régulier comme un dividende ou un loyer.

Voyons pourquoi investir dans l'or, l'or physique sous forme de lingots et de pièces, l'or papier via les ETF et trackers, les actions de mines d'or, la fiscalité de l'or physique, la fiscalité de l'or papier, comment acheter et stocker de l'or physique, quelle part de l'or dans un portefeuille, les risques et limites de l'or, et les termes fréquemment utilisés.

POURQUOI INVESTIR DANS L'OR

L'or est utilisé comme réserve de valeur depuis des millénaires, et continue de jouer un rôle particulier dans les portefeuilles modernes, notamment en période d'incertitude économique ou géopolitique.

Une décorrélation relative aux marchés actions : L'or a historiquement tendance à mieux se comporter que les actions lors de certaines phases de crise ou de forte inflation, ce qui en fait un outil de diversification, sans que cette décorrélation soit systématique ni garantie.

Une protection perçue contre l'inflation : Sur longue période, l'or a globalement maintenu son pouvoir d'achat, ce qui explique son statut de valeur refuge en période de hausse des prix, bien que sa performance à court terme reste très volatile.

L'OR PHYSIQUE : LINGOTS ET PIÈCES

Les lingots : Disponibles en plusieurs poids (du gramme au kilogramme), frappés ou coulés, avec une prime par rapport au cours de l'or qui diminue généralement à mesure que le poids du lingot augmente.

Les pièces d'investissement : Pièces reconnues sur le marché international (dont la valeur suit fidèlement le cours de l'or), à distinguer des pièces de collection dont la valeur numismatique peut s'écarter fortement de la valeur du métal contenu.

Finances Indépendantes

Conseil en Gestion de Patrimoine

www.financesindpendantes.fr

YouTube : [A vos Investissements](#)

La question de l'authenticité : L'achat auprès de négociants reconnus, avec certificat d'authenticité et numéro de série pour les lingots, limite le risque de contrefaçon, un point de vigilance important sur le marché de l'or physique d'occasion.

L'OR PAPIER : ETF ET TRACKERS OR

Pour investir dans l'or sans détenir physiquement de métal, plusieurs produits financiers cotés permettent une exposition au cours de l'or.

Les ETC adossés à de l'or physique : Ces trackers répliquent le cours de l'or en détenant, pour le compte des investisseurs, de l'or physique stocké dans des coffres sécurisés, offrant une exposition liquide et sans les contraintes de stockage individuel.

Les avantages par rapport à l'or physique : Liquidité immédiate sur les marchés boursiers, absence de risque de vol ou de perte individuelle, frais de garde mutualisés généralement inférieurs à ceux d'un coffre personnel.

L'inconvénient principal : Contrairement à l'or physique détenu en direct, un ETC or reste un actif financier soumis au risque de contrepartie de l'émetteur et à la fiscalité des valeurs mobilières plutôt qu'au régime spécifique de l'or physique.

LES MINES D'OR EN BOURSE

Le principe : Investir dans des actions de sociétés minières aurifères offre une exposition indirecte au cours de l'or, avec un effet de levier opérationnel : la rentabilité d'une mine évolue plus que proportionnellement au cours de l'or, à la hausse comme à la baisse.

Les risques spécifiques : Au risque lié au cours de l'or s'ajoutent des risques propres à l'activité minière : coûts d'extraction, risques géopolitiques dans les pays d'exploitation, qualité de la gestion de l'entreprise — des risques qu'un investissement en or physique ou en ETC n'implique pas.

LA FISCALITÉ DE L'OR PHYSIQUE

La revente d'or physique (lingots, pièces) suit un régime fiscal spécifique, distinct de celui des valeurs mobilières classiques, avec un choix possible entre deux régimes.

La taxe forfaitaire sur les métaux précieux (TMP) : Régime par défaut lorsque le vendeur ne peut justifier de la date et du prix d'acquisition : taux de 11,5 % (11 % d'impôt et 0,5 % de CRDS) appliqué sur le prix de vente total, indépendamment du gain ou de la perte réalisée.

Le régime des plus-values sur biens meubles : Sur option, si le vendeur peut justifier de la date et du prix d'acquisition (facture ou acte notarié), la plus-value réelle est taxée à 37,6 % depuis le 1er janvier 2026, avec un abattement de 5 % par an à partir de la troisième année de détention, aboutissant à une exonération totale après 22 ans.

Le choix entre les deux régimes : Le régime le plus favorable dépend du niveau de plus-value réalisée et de la durée de détention : plus la plus-value est faible ou la détention longue, plus le régime des plus-values réelles devient avantageux par rapport à la taxe forfaitaire.

L'absence de TVA à l'achat : L'or d'investissement (lingots, pièces répondant à certains critères) n'est pas soumis à la TVA de 20 % à l'achat, contrairement aux bijoux en or, ce qui en simplifie l'acquisition.

LA FISCALITÉ DE L'OR PAPIER

Les ETC or sur compte-titres : Les plus-values réalisées sur un ETC or détenu sur un compte-titres ordinaire suivent le régime classique des valeurs mobilières : Prélèvement Forfaitaire Unique de 31,4 % (12,8 % d'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux), sans lien avec le régime spécifique de l'or physique.

L'inéligibilité au PEA : Les ETC or ne sont en principe pas éligibles au PEA, celui-ci étant réservé aux actions et fonds actions ; ils se détiennent donc sur un compte-titres ordinaire ou, pour certains supports, dans un contrat d'assurance-vie en unités de compte.

COMMENT ACHETER ET STOCKER DE L'OR PHYSIQUE

Les négociants agréés : Privilégier des professionnels reconnus offrant une traçabilité complète (facture détaillée, certificat) permet de sécuriser à la fois l'authenticité du métal et le régime fiscal le plus favorable à la revente.

Le stockage en coffre bancaire ou spécialisé : Confier son or à un coffre sécurisé (bancaire ou auprès d'un prestataire spécialisé) limite le risque de vol par rapport à une conservation à domicile, moyennant des frais de garde annuels.

L'assurance du métal détenu : Que l'or soit conservé à domicile ou en coffre, une assurance spécifique (ou une extension de son assurance habitation) permet de couvrir le risque de perte, de vol ou de sinistre.

QUELLE PART DE L'OR DANS UN PORTEFEUILLE

L'or ne générant ni dividende ni loyer, sa performance repose uniquement sur l'évolution de son cours : une allocation mesurée, plutôt qu'un pilier central, est généralement recommandée dans un patrimoine diversifié.

Une fourchette usuelle : Une allocation de l'ordre de 5 à 10 % du patrimoine financier est une fourchette souvent citée pour bénéficier de l'effet de diversification de l'or sans excéder son absence de rendement régulier.

L'OR DANS UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE DE LONG TERME

Un actif de transmission particulier : L'or physique peut être transmis par donation ou succession comme tout bien meuble, avec application des abattements et barèmes habituels, ou conservé au sein d'un contrat de capitalisation pour certains produits éligibles.

Un complément plutôt qu'un substitut : L'or trouve sa place comme complément de diversification à côté des actions, obligations et de l'immobilier, plutôt que comme fondation principale d'une stratégie patrimoniale, en raison de son absence de rendement régulier.

OR PHYSIQUE OU OR PAPIER : LEQUEL CHOISIR

Pour une logique de valeur refuge tangible : L'or physique séduit ceux qui recherchent un actif matériellement détenu, indépendant du système financier, mobilisable même en cas de dysfonctionnement grave des marchés ou des banques.

Pour une logique de simplicité et de liquidité : L'or papier (ETC) convient mieux à un investisseur qui souhaite intégrer l'or dans une allocation globale gérée sur un compte-titres, sans les contraintes de stockage et d'assurance de l'or physique.

Une combinaison possible : Rien n'empêche de combiner une part d'or physique (pour la dimension tangible et la protection en cas de crise extrême) avec une part d'or papier (pour la liquidité et la simplicité de gestion courante) au sein d'un même patrimoine.

L'ARGENT ET LES AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX

L'argent métal : Suit une logique proche de l'or mais avec une volatilité généralement plus marquée et une composante industrielle plus importante (électronique, panneaux solaires), qui influence sa demande indépendamment de son rôle de valeur refuge.

Le platine et le palladium : Utilisés majoritairement dans l'industrie (pots catalytiques notamment), ces métaux répondent davantage à une logique de matière première industrielle qu'à celle d'une valeur refuge comparable à l'or.

Le même cadre fiscal : La taxe forfaitaire sur les métaux précieux et le régime des plus-values sur biens meubles s'appliquent de la même manière à l'ensemble de ces métaux physiques, avec les mêmes taux et abattements que pour l'or.

LES RISQUES ET LIMITES DE L'OR

L'absence de rendement : Contrairement à une action ou une obligation, l'or ne verse ni dividende ni intérêt : sa détention a même un coût (stockage, assurance) qui doit être compensé par l'appréciation de son cours pour être rentable.

Une volatilité réelle à court terme : Si l'or est perçu comme un actif de protection sur longue période, son cours peut connaître des phases de baisse marquées à court et moyen terme, comme tout actif coté.

Le coût et la logistique de l'or physique : Stockage, assurance, frais de négociation à l'achat et à la revente (spread) réduisent la performance nette par rapport au cours affiché de l'or.

LES TERMES FRÉQUENTS

Or d'investissement : Or physique (lingots, certaines pièces) répondant à des critères de pureté et de forme, exonéré de TVA à l'achat.

TMP : Taxe forfaitaire sur les Métaux Précieux : taxe de 11,5 % sur le prix de vente total, applicable par défaut sans justificatif d'achat.

ETC : Exchange Traded Commodity : tracker coté répliquant le cours d'une matière première comme l'or, adossé à un actif physique ou un contrat financier.

Prime : Écart entre le prix de vente d'une pièce ou d'un lingot et la valeur de son contenu en métal précieux.

Spread : Écart entre le prix d'achat et le prix de vente d'un actif, ici l'or physique ou papier.